

Règlement intérieur du JEONG TONG TAEKWONDO DOJANG

Saison 2017-2018

1. La prise d'une licence au JEONG TONG TAEKWONDO DOJANG vous amène à accepter le présent règlement lors de votre inscription. Tout manquement à ce règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive, laissée à l'appréciation du comité directeur.
2. La personne intéressée par la pratique du Taekwondo pourra prétendre à 2 séances d'essai, après quoi, si elle désire continuer, elle devra obligatoirement s'acquitter des frais d'inscription. Le défaut de règlement après 2 réclamations peut entraîner l'arrêt momentané des entraînements de l'élève.
3. Les frais d'inscription comprennent l'adhésion au club, le passeport sportif, la licence fédérale, l'assurance, et les frais de passage de grades. Sont exclus : la tenue (mais il est possible de la commander via le club), l'équipement de protection, le transport et les frais de stages éventuels (sauf dérogation décidée par le comité directeur). Toute cotisation réglée ne pourra être remboursée après un délai de rétractation de 8 jours.
4. Le club met à disposition des plastrons moyennant un chèque de caution de 50€. Dès le prêt effectué, le pratiquant est responsable de ce matériel et doit l'apporter à chaque séance. Le chèque sera rendu en fin d'année, contre le plastron en bon état.
5. Pour pouvoir bénéficier du tarif étudiant ou chômeur, une photocopie de justificatif sera demandée et conservée. Un tarif préférentiel est également possible grâce au dispositif SORTIR, ainsi que pour les inscriptions multiples d'un même foyer.
6. Lorsque vous entrez ou sortez de la salle d'entraînement (Dojang), saluez respectueusement la le Maître, les autres pratiquants et le lieu d'entraînement. Saluez également le Maître ou l'enseignant au moment de vous aligner, au début et à la fin de l'entraînement.
7. Soyez ponctuel. Lors d'un retard, l'enseignant est le seul à pouvoir accepter ou non que le pratiquant intègre le cours. Celui-ci attend l'autorisation et salue au moment d'intégrer le groupe. Prévenez l'enseignant en cas de retard ou d'absence.
8. Les parents sont responsables de leurs enfants (mineur), que ce soit dans la rue, les vestiaires, ou tout autre endroit extérieur au Dojang (salle d'entraînement) et en dehors des plages horaires définies pour les cours. Les parents sont également responsables des dégradations causées par leurs enfants mineurs. Les parents doivent venir chercher leurs enfants dès la fin de l'entraînement. Le club ne peut servir de garderie.
7. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels. Il vous est conseillé de ne pas amener d'objet de valeur aux entraînements.
8. Ne portez pas de bijoux durant l'entraînement pour éviter toutes blessures : bague, bracelet, boucles d'oreilles, montre, pendentif, piercing, etc.
9. Lors de l'entraînement, soyez attentif, sérieux et respectueux vis-à-vis du professeur, des gradés ou de toutes autres personnes dans l'enceinte du Dojang. Tout comportement inapproprié peut entraîner un avertissement. Après 3 avertissements, un renvoi est prononcé après délibération du comité directeur. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cadre d'un renvoi décidé par le comité directeur.
10. Les techniques apprises dans le Dojang ne doivent pas être utilisées en dehors de la salle d'entraînement (sauf cas de légitime défense, se référer à la législation). Le club n'est en aucun cas responsable des pratiquants en dehors du Dojang.
11. Un certificat médical est obligatoire, chaque année, pour toute personne souhaitant être licenciée dans le club. A défaut, le pratiquant ne sera pas accepté aux cours.